

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 novembre 2009

COMPTE RENDU PRESSE

Cession de terrain sur la zone industrielle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise Eric L'HOMME, Froid et climatisation, souhaite acquérir pour partie la parcelle cadastrée AI 97 située sur la zone d'activités Espace Fernand FINEL, d'une superficie totale de 8 636 m².

L'activité professionnelle de Monsieur Eric L'HOMME serait implantée en façade de la parcelle sur une longueur de 64 mètres et une profondeur de 35 mètres environ.

Cette cession de parcelle fera l'objet d'un bornage pour en déterminer la surface exacte.
Le prix net vendeur proposé est de 3.43 Euros HT le m².

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter de céder une partie du terrain cadastré section AI 97 à l'entreprise Eric L'HOMME, pour une superficie de 2 227 m² environ, au prix net vendeur de 3.43 Euros HT le m²;
- dire que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune ;
- dire que l'acte de cession sera rédigé en l'étude de maître LUCAS aux frais du preneur ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision ;

Cession de terrain sur la zone industrielle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise PRESTASERVICES, Cotentin Camping Car, représentée par Monsieur Jean-François POIRIER, souhaite acquérir pour partie la parcelle cadastrée AI 97 située sur la zone d'activités Espace Fernand FINEL, d'une superficie totale de 8 636 m².

L'activité professionnelle serait implantée au fonds de la parcelle sur une surface de 6 409 m² environ avec un passage latéral pour accéder à la voie de desserte intermédiaire de la zone industrielle.

Cette cession de parcelle fera l'objet d'un bornage pour en déterminer la surface exacte.

Le prix net vendeur proposé est de 3.43 Euros HT le m².

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter de céder une partie du terrain cadastré section AI 97 à l'entreprise PRESTASERVICES, Cotentin Camping Car, pour une superficie de 6 409 m² environ, au prix de 3.43 Euros HT le m².
- dire que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune ;
- dire que l'acte de cession sera rédigé en l'étude de maître LUCAS aux frais du preneur ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Effacement des réseaux rue de Gaslonde

Suite à l'étude lancée par la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2008, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les dernières estimations pour l'effacement du réseau de télécommunication « rue de Gaslonde ».

La participation de la Commune pour la confection du génie civil est de 17 500 Euros TTC, à laquelle il convient d'ajouter la participation relative aux travaux de câblage estimée à 869.73 Euros TTC selon le devis du 17 septembre 2009 établi par France Télécom.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- décident la réalisation de l'effacement des réseaux de télécommunication de la rue de Gaslonde ;
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune la convention de câblage France Télécom et toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Electrification du local communal de la Lande Fermée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des démarches entreprises pour desservir en électricité le local communal situé au lieu dit la Lande Fermée.

Après l'étude de plusieurs solutions d'alimentation, le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche et le Syndicat Intercommunal d'Electrification de La Haye du Puits proposent la remise en conformité du poste H 61 existant + extension BT.

Les travaux sont financés par un programme Face du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche et la participation du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Haye du Puits.

Le SDEM et le SIE prennent en charge 4 477.00 Euros au titre du programme Face. Il est demandé une participation de la Commune estimée à 1 024.00 Euros en vertu de la convention partenariale avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Haye du Puits.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

- décident la réalisation de ces travaux d'alimentation confiée au Syndicat départemental d'énergies de la Manche et le Syndicat Intercommunal d'Electrification de La Haye du Puits.
- acceptent la participation de la Commune estimée à 1 024.00 Euros ;
- autoriser Monsieur le Maire a effectué toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Enquête publique – installation classée – AGRIAL Commune de Créances - Avis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'arrêté préfectoral en date du 09 octobre 2009, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet présenté par l'O.P.L. AGRIAL sise 36, rue de la Grande Vallée à CREANCES en vue de mettre à jour l'ensemble des activités exercées et de construire une station de traitement des eaux résiduaires issues de l'établissement de lavage et de conditionnement de légumes qu'elle exploite à ladite adresse.

Cette enquête se déroulera du 16 novembre 2009 au 16 décembre 2009 inclus, en mairie de CREANCES.

La Commune de Lessay est sollicitée pour émettre un avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de construction de la station de traitement des eaux de l'O.P.L AGRIAL sur le territoire de la Commune de CREANCES.

Vente d'anciens livres de la médiathèque au profit du Téléthon 2009

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que de nombreux livres de la médiathèque (documentaires, romans, albums, CD) parus entre 1995 et 2004 ont été mis au rebus.

Monsieur le maire propose que ces volumes soient vendus à la médiathèque pendant la période du 16 novembre au 05 décembre 2009 au profit du Téléthon 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de fixer la vente à 1 € par ouvrage (documentaires, romans, albums, CD);
- dire que la recette sera directement reversée à l'AFM Téléthon coordination de la Manche;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Relevés topographiques : devis de GEOMAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de restructuration de la route départementale dans l'agglomération, une partie reste à exécuter.

Les travaux réalisés jusqu'alors comprennent le réaménagement de l'entrée Nord de la section RD 900 entre la fin de la place de Verdun et le panneau de fin d'agglomération en direction de la Haye du Puits, et l'entrée Sud de la section RD 900 entre le giratoire de la Lande et la rue de Gaslonde.

Il reste à réaliser la partie située entre la place de Verdun, via la rue Louis Beuve, la rue Sainte Croix jusqu'à la jonction de la rue de Gaslonde.

Pour continuer l'étude du projet tant sur les aspects techniques que financiers il est nécessaire de compléter les relevés topographiques déjà faits.

Il est donc nécessaire d'effectuer le relevé topographique du terrain situé aux abords de la mairie entre la rue Sainte Croix et la rue Louis Beuve, pour permettre les aménagements futurs à charge de la Commune.

Le cabinet GEOMAT de Coutances a établi un devis de 994.00 Euros HT, soit 1 188.82 Euros TTC pour ce travail de relevé topographique.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer le devis du cabinet GEOMAT de Coutances aux montants indiqués ;
- autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes au dossier.

Sécurité de bâtiments publics

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de sécuriser les abords de deux bâtiments publics : la médiathèque et le local électrique du stade de football.

L'entreprise LENORMAND constructeur propose un devis de fourniture comprenant :

- un portillon de 1.5 m par 2.00 m avec deux poteaux.

Ce portillon destiné à la médiathèque complétera la clôture qui sera mise en place par les agents de la Commune afin de protéger les installations techniques extérieures et créer un espace sécurisé pour les jeunes enfants qui vont à la médiathèque.

- l'installation d'une porte en acier galvanisé pour le local EDF du stade municipal.

Le devis porte sur 1 901.98 Euros HT, soit 2 274.77 Euros TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise LENORMAND fabricant pour les montants indiqués;

- autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

Permis de construire : transformation d'une habitation en fonds de commerces

Monsieur le Maire présente le permis de construire pour la transformation de l'habitation acquise par la Commune, située 6 place Saint Cloud en deux commerces.

Une demande de permis de construire est nécessaire pour la réalisation des travaux de vitrine en façade.

Le Conseil Municipal est par conséquent invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de tels travaux afin d'accueillir deux commerces au rez-de-chaussée ;

- autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.